

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2023**

.....

**8. METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE – AIX EN PROVENCE - CONCESSION D'AMENAGEMENT
POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER D'ENCAGNANE**

8.2 COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE - ANNEE 2022

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du Contrat de Ville, le quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence a été retenu au titre des Projets de Renouvellement Urbain (PRU).

Ainsi, la Métropole a conclu une convention avec son aménageur public la SPLA Pays d'Aix Territoires, pour la coordination et la mise en œuvre des aménagements publics, ainsi que pour le plan de sauvegarde de la Résidence des Facultés. D'une durée de dix ans, cette opération a démarré en 2019, avec la notification de la concession d'aménagement le 4 février 2019.

2. NOTE DE CONJONCTURE

Les actions suivantes ont été menées en 2022 :

- **Ouverture du parc urbain :** Mise en service des jeux d'eau en juillet, et du parc dans son ensemble à l'automne, après les dernières plantations ; Remise d'ouvrage à la Métropole le 24/07/2022.



- **Opération Phares et Balises :**

- Programmation :
 - ✓ VRD et Espaces publics : Etudes d'Avant-projet par la maîtrise d'œuvre TPFI
 - ✓ Projet logement Action logement et PAHM: Assistance au suivi des esquisses
- Achèvement de la démolition de l'ancienne école Giono et sécurisation du site
- Dossier réglementaire :
 - ✓ Avis favorable sur Dossier loi sur l'eau obtenu le 1^{er}/04 ;
 - ✓ Obtention du Permis d'aménager Phares et balises le 31/08

- Etude et Diagnostic : réalisation de sondages géotechniques, relevés topographiques, et des diagnostics pollution
- Foncier :
 - ✓ Procédure de transfert du domaine public de l'Etat (DIRMED) à la Ville d'Aix (délibération Ville du 7/04/2022 et arrêté préfectoral du 15/09/2022) ;
 - ✓ Préparation au déclassement du domaine public des emprises de voies communales se situant à l'intérieur des lots à bâtir (mission géomètre de division parcellaire) ;
 - ✓ Résidentialisation des places de stationnement à l'échelle du quartier : Identification des parcelles nécessaires aux échanges fonciers entre PAH, Famille et Provence et la Ville d'Aix, pour permettre la résidentialisation des propriétés des bailleurs ; suivi de la mission de géomètre pour ces divisions parcellaires
- **Concertation avec la population** : Réalisation d'une maquette du projet et de panneaux de concertation pour les expositions permanentes qui se sont tenues entre le 8/11/2021 et le 18/03/2022 ; participation à la réunion publique du mois de février et à diverses réunions avec les CIQ et les habitants
- **Communication** : Café citoyen en février sur le chantier du parc urbain
- **Plan de sauvegarde des Facultés**
 - Foncier : veille foncière (examen de 48 DIA en 2022) ; avec 9 préemptions réalisées en 2022, dont acquisitions de 4 studios dans le cadre de l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé ; Assistance au syndic pour négociations foncières auprès de 70 copropriétaires ; suivi de la convention de portage CDC Habitat/Métropole
 - Gestion des 57 lots acquis (dont 35 appartements) : suivi de procédures d'expulsion suite à squats, sécurisation des appartements, travaux divers, gestion locative ...
 - Préparation de l'Assemblée Générale des copropriétaires du 7/04 et du 28/11 validant les résolutions liées au plan de sauvegarde ; En amont, préparation et participation à 2 réunions d'information auprès des copropriétaires
 - Finalisation et validation de la convention du plan de sauvegarde par la Commission d'élaboration du plan de sauvegarde du 12/10
 - Participation aux diverses instances du plan de sauvegarde et réunions diverses
 - Accompagnement de la copropriété sur toutes les décisions liées au plan de sauvegarde (autorisations d'urbanisme ; financement ; foncier...)
- **Participation à l'élaboration de la convention NPRU opérationnelle avec l'ensemble des partenaires** (Etat, ANRU, Collectivités, bailleurs), et aux documents financiers correspondants

PERSPECTIVES

Il est prévu en 2023 :

➤ **Phares et Balises :**

- Etude : L'étude de programmation pour le pôle numérique
- Foncier : Achat à la Ville du terrain CETMEF et de l'ancienne école Giono ;
- Travaux : démarrage à l'automne des travaux de VRD et espaces publics de la 1^{ère} phase ; travaux de dépollution des sols en lien avec les preneurs de lots
- Commercialisation : La commercialisation du pôle médical ; la signature des compromis de vente avec Action Logement sur les lots 4B et 5, et avec PAHM sur les lots 3B et 4A

➤ **Place Romée de Villeneuve** : Participation à la concertation préalable à mener par la Ville et lancement des études

➤ **Plan de Sauvegarde des Facultés :**

- Le lancement de la phase opérationnelle : Choix d'une équipe de suivi-animation ; accompagnement de la copropriété pour la mise en œuvre des actions de la convention
- **Foncier** : Poursuite des préemptions en lien avec la stratégie résidentielle de la Métropole ; finalisation des négociations foncières pour l'acquisition par le syndic des lots « incendie », Réflexion sur les modalités de fin du portage par la SPLA des lots acquis
- La communication auprès des copropriétaires et des occupants.

COMMENTAIRES DE L'EXERCICE 2022 – ANALYSE DES ECARTS

La note de conjoncture étant établie, il est présenté la comparaison prévisions/réalité sur l'exercice 2022, entre le dernier CRAC approuvé en 2022 et le présent CRAC.

▪ **DEPENSES**

Il était prévu un montant global de dépenses pour 2022 de 7 046 367€ HT. Les dépenses totales se sont finalement élevées à 1 520 961 € HT (soit -5 525 406€ HT). Les écarts sont précisés ci-après poste par poste.

Poste	Prévisionnel 2022	Réalisé 2022 € HT	Ecart	Observations
Etudes	192 688€	50 356€ HT	-142 332€	Cet écart provient de la non-réalisation de l'étude de programmation de l'équipement numérique, reportée en 2023.
Acquisitions foncières	4 654 186€	208 177€	-4 446 009€	Cet écart provient de la non-acquisition en 2022 du terrain CETMEF et de l'ancienne école Giono ; En effet, le terrain CETMEF a fait l'objet d'un acte rectificatif de vente entre la Ville et l'Etat en décembre 2022 afin d'ajuster le programme et le calendrier opérationnel. Quant au terrain de l'école Giono, et aux autres terrains Ville, une nouvelle demande d'Estimation des domaines a été sollicitée par la Ville fin 2022, et la procédure de déclassement du domaine public, préalable à la vente n'a démarré que fin 2022, en lien avec les services de la Ville. Sur la Résidence des Facultés, 9 lots ont été acquis par préemption, mais seuls 4 actes de vente ont été signés en 2022 (contre 12 prévus au dernier bilan).
Travaux	1 505 375€	834 797€	-670 578€	Les travaux de VRD et espaces publics sur Phares et Balises n'ont pas démarré en 2022 car les études avant-projet ont été prolongées afin de trouver des solutions techniques concernant la gestion du pluvial. En revanche, les travaux de démolition et d'aménagement du parc public se sont achevés.
Honoraires	394 118€	83 852€	-310 266€	Cet écart est en lien avec le décalage des travaux.

Frais divers	95 000€	143 780€	+48 780 €	Cet écart correspond essentiellement aux frais supplémentaires générés par les acquisitions aux facultés : sécurisation renforcée des studios acquis par rapport au risque de squat toujours prégnant, règlement de l'appel de fonds correspondant aux travaux du plan de sauvegarde, et charges de copropriété. Par ailleurs, compte tenu des multiples réunions avec les preneurs PAH et Action logement, une mission a été confiée à CITTA UP (5 000€) pour s'assurer de la conformité des diverses esquisses avec le permis d'aménager. Enfin, une mission de géomètre non prévue initialement en 2022 a été menée (5 000€) afin de préparer la division des parcelles entre PAH, Famille et Provence et la Ville, dans le cadre de la résidentialisation.
Charges financières	5 000€	0€	-5 000€	L'opération n'a pas généré de charges financières en 2022.
Rémunération	200 000 €	200 000 €	0€	

▪ RECETTES

Il était prévu pour 2022 des recettes à hauteur de 6 666 770 € HT. Les recettes totales se sont finalement élevées à 2 871 959€ HT (soit -3 794 811€ HT). Les écarts sont précisés ci-après poste par poste.

Poste	Prévisionnel 2022	Réalisé 2022 € HT	Ecart	Observations
Cession	0€	42 000€	+42 000€	Après préemption d'un lot « sécurité incendie » aux Facultés, celui-ci a été cédé à CDC Habitat, conformément à la convention de portage avec la Métropole.
Participations	2 800 000 €	2 800 000 €	0€	
Subventions	3 866 770€	0€	-3 866 770€	Le montant prévu correspondait à la participation de la Ville à l'opération d'ensemble (apport en nature des terrains Ville). Les acquisitions n'ayant pas été réalisées, la recette correspondante n'a pas pu être constatée en 2022.
Produits financiers	0€	21 863€	+21 863€	Il s'agit de produits sur le placement de trésorerie positive de l'opération constatée en 2022.
Autres produits	0€	8 096€	+8 096€	L'acquisition de 2 logements occupés aux facultés a généré des loyers non prévus.

3. BILAN PREVISIONNEL

Le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisés sont donnés ci-après.

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan	Réalisé	Fin 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Bilan	Ecart
			Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	0,00	-1,00	3 643 127,46	2 292 129,54	1 350 997,92	-2 467 363,00	-2 195 893,00	3 172 666,00	-2 643 017,00	6 47 293,00	-133 881,00	-19 000,00	3 932,46	3 932,46
	DEPENSES	0,00	37 305 051,00	3 948 817,08	2 427 855,92	1 520 961,16	9 175 135,00	5 638 784,00	3 081 474,00	6 861 508,00	7 262 932,00	1 851 736,00	69 000,00	37 889 386,08	584 335,08
1	ETUDES	0,00	1 057 208,00	292 375,48	242 019,98	50 355,50	97 357,00	189 930,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	52 500,00		946 162,48	-111 045,52
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	0,00	8 782 106,00	1 410 608,76	1 202 431,57	208 177,19	4 433 250,00	573 968,00	2 286 555,00	2 713 659,00	6 311 917,00	1 221 614,00		9 131 485,76	369 379,76
3	TRAVAUX	0,00	21 530 381,00	980 002,20	145 205,10	834 797,10	3 717 410,00	3 953 855,00	2 286 555,00	3 059 028,00	6 311 917,00	1 221 614,00		21 530 381,20	0,20
4	HONORAIRES	0,00	3 229 557,00	216 561,44	132 709,87	83 851,57	575 345,00	468 031,00	400 919,00	702 821,00	565 015,00	300 865,00		3 229 557,44	0,44
5	FRAIS DIVERS	0,00	309 999,00	249 242,67	105 462,87	143 779,80	150 000,00	185 000,00	20 000,00	12 000,00	12 000,00	7 757,00		635 999,67	326 000,67
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS	0,00													
7	CHARGES FINANCIERES	0,00	415 800,00	26,53	26,53		1 773,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00	415 799,53	-0,47
8	REMUNERATIONS	0,00	2 000 000,00	800 000,00	600 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		2 000 000,00	
9	Reprise TVA	0,00													
	RECETTES	0,00	37 305 050,00	7 591 944,54	4 719 985,46	2 871 959,08	6 707 772,00	3 442 891,00	6 254 140,00	4 218 491,00	7 910 225,00	1 717 855,00	50 000,00	37 893 318,54	588 268,54
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	0,00	5 993 827,00	42 000,00	4 700 000,00	42 000,00	41 002,00	208 801,00	2 635 050,00	711 000,00	3 244 750,00			6 882 603,00	888 776,00
2	PARTICIPATIONS	0,00	22 000 000,00	7 500 000,00	4 700 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00	1 450 000,00	50 000,00	22 000 000,00	
3	SUBVENTIONS	0,00	9 291 238,00				3 866 770,00	434 090,00	819 090,00	1 207 491,00	2 365 475,00	267 855,00		8 960 771,00	-330 467,00
4	AUTRES PRODUITS	0,00	10 374,00	18 469,94	10 374,00	8 095,94								18 469,94	8 095,94
5	PRODUITS FINANCIERS	0,00	9 611,00	31 474,60	9 611,46	21 863,14								31 474,60	21 863,14
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS	0,00													
9	Reprise TVA	0,00													
	FINANCEMENT	0,00		0,00				1 200 000,00					-1 200 000,00		
	AMORTISSEMENTS	0,00	887 000,00	87 000,00	87 000,00								1 200 000,00	1 287 000,00	400 000,00
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)	0,00	887 000,00	87 000,00	87 000,00								1 200 000,00	1 287 000,00	400 000,00
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	0,00													
3	TRESORERIE (SORTIES)	0,00													
	MOBILISATIONS	0,00	887 000,00	87 000,00	87 000,00			1 200 000,00						1 287 000,00	400 000,00
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)	0,00	887 000,00	87 000,00	87 000,00			1 200 000,00						1 287 000,00	400 000,00
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	0,00													
3	TRESORERIE (ENTREES)	0,00													
	TRESORERIE	0,00			2 101 298,40	3 513 121,80	1 175 764,46	179 871,46	3 352 537,46	709 520,46	1 356 813,46	1 222 932,46	3 932,46	3 932,46	

DEPENSES

Le montant des dépenses, est porté à 37 889 386 € ; il est donc augmenté de 584 335 €, au regard essentiellement de la hausse des postes acquisitions et frais divers.

Études

Le poste Études est ramené à 946 162€ ; il est réduit de 111 046€, correspondant largement à la baisse estimée de l'étude de programmation sur le pôle numérique ; En effet, le programme et le montage ont été consolidés en 2022, en lien avec les services de la Métropole et de la Ville (250 000€ à 100 000€).

Acquisitions

Le poste acquisitions est porté à 9 131 486€ ; il est augmenté de 369 380€, du fait :

- de la poursuite en 2023 et 2024 des acquisitions sur la Résidence des Facultés (estimation de 10 studios et 4 parkings par an), pour un montant estimé de 570 000€ ; En effet, suite à l'étude de stratégie résidentielle menée par la Métropole, le Comité de pilotage a validé la restructuration en profondeur de la Résidence, avec la poursuite des acquisitions, dans l'attente du choix d'un opérateur public ;
- de la suppression de la provision pour d'autres acquisitions éventuelles, soit une économie de 200 000€. En effet, le programme global du PRU d'Encagnane est aujourd'hui définitif avec la signature de la convention opérationnelle courant 2023, et ne prévoit pas d'autres acquisitions dans d'autres résidences que celle des Facultés.

Travaux et Honoraires

Le poste travaux et honoraires est maintenu à 21 530 381€ pour les travaux et à 3 229 557€ pour les honoraires.

La répartition des coûts travaux a été réajustée avec :

- une minoration du coût des travaux pour les centralités de proximité (-2.2M€), compte tenu des contraintes qui ne permettront pas la réalisation d'aménagements trop complexes ;
- une hausse du coût des travaux des espaces publics et VRD de Phares et Balises, suite aux études d'avant-projet, dans lesquelles la gestion du pluvial et la rétention des eaux pèsent fortement sur le bilan financier (+1.3M€ au total) ;
- l'intégration de travaux de dépollution sur les terrains Cetmef et ancienne école Giono suite aux diagnostics pollution menés en 2022 (+600 000€) ;
- un ajustement de l'estimation de l'avant-projet du merlon réalisé en 2020 (+290 000€).

Frais divers

Le poste est porté à 636 000€ ; il est augmenté de 326 001€, en lien avec les frais liés aux acquisitions sur la Résidence des Facultés (charges de copropriété, frais de maintenance, assurances...).

Ces frais pour la majorité seront intégrés au coût de portage des lots et donc au coût de cession à l'opérateur.

Charges financières

Le poste charges financières est maintenu à 415 800 €.

RECETTES

Le montant prévisionnel des recettes est porté à 37 893 319€, soit une augmentation de 588 269€.

Cessions

Le poste est porté à un montant de 6 882 603€, soit une hausse de 888 776€ qui s'explique par l'augmentation des cessions aux Facultés, avec la poursuite du portage par la SPLA en 2023 et 2024, et

la cession de ces biens à terme à un opérateur public. Suite à la validation du comité de pilotage en 2022, cet opérateur sera chargé de mise en place de la stratégie résidentielle et du suivi-animation du plan de sauvegarde.

Subventions

Le poste est ramené à 8 960 771€, soit une réduction de 330 467€. Cette évolution est liée à la baisse de la subvention de l'ANRU sur le tiers-lieu numérique, qui sera géré par la Ville d'Aix-en-Provence. Conformément au règlement général de l'ANRU, le taux de subvention a été ramené à 10%, du fait du taux de scoring de la Ville d'Aix (taux fonction des ressources financières locales).

Participations

La participation d'équilibre de la Métropole est maintenue à 22 000 000€.

Résultat d'exploitation

Le bilan actualisé fait apparaître un résultat d'exploitation à 3 932€.

4. PLAN DE TRESORERIE

Pour assurer la trésorerie de l'opération, il est prévu de mobiliser en 2024 un emprunt d'un montant de 1 200 000 € pour lequel une garantie du concédant à hauteur de 80 % sera demandée.

5. PLANNING D'OPERATION

Le planning d'opération est revu pour 2023 avec :

- Sur l'opération Phares et Balises, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Aménagement des espaces publics : 2023 à mi 2028
- Démolition du Calendal/Méjanes (par PAHM) : 2025/2026
- Livraison logements phase 1 (logements locatifs sociaux PAHM et Action Logement) : 2026
- Livraison logements et équipements phase 2 : 2027/2028

Pour le Plan de sauvegarde de la résidence des Facultés, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Approbation de la convention du plan de sauvegarde et lancement de la phase opérationnelle
- Poursuite des acquisitions foncières dans le cadre du Droit de Préemption Urbain Renforcé
- Mise en œuvre de la stratégie résidentielle pour les Facultés

Pour l'aménagement de la Place Romée de Villeneuve : Lancement en 2022 des études et participation à la concertation préalable à mener par la Ville et la Métropole

Le planning prévisionnel de réalisation des autres aménagements publics programmés sur le quartier devra être établi en accord avec la Métropole et la Ville, en fonction notamment des contraintes réglementaires, et des modalités de concertation souhaitées avec les habitants et les commerçants.

6. DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

La charte urbaine architecturale et paysagère d'Encagnane

En premier lieu, la **charte urbaine architecturale et paysagère** mise en place sur le quartier d'Encagnane s'inscrit dans une démarche globale menée à l'échelle de la commune, visant à améliorer la qualité des espaces publics.

Il s'agit de proposer à tous les acteurs intervenant sur le quartier, un outil qui serve de cadre de référence à l'aménagement et à l'embellissement, dans une démarche environnementale affirmée. Cela permettra à terme une lecture cohérente des aménagements urbains du quartier.

Dans le cadre de la concession, la SPLA intégrera les préconisations issues de la charte pour certains aménagements d'espaces publics.

Projet européen Nature for City Life

Par ailleurs, dans le cadre du projet européen **Nature for City Life**, dont la Région Sud est lauréate, le projet de renouvellement urbain d'Encagnane a été retenu par les services de la Métropole Aix-Marseille Provence, comme quartier exemplaire en matière d'intégration de la nature en ville. Soutenu par le programme LIFE de la Commission Européenne, le projet Nature 4 City Life vise à développer et renforcer l'intégration des infrastructures vertes et bleues urbaines dans les projets d'aménagement, face au changement climatique.

Le projet Nature 4 City Life doit répondre à cette problématique par deux objectifs opérationnels : informer, sensibiliser et former les différents publics et acteurs du quartier d'Encagnane et renforcer l'intégration de la nature dans le projet de renouvellement urbain. Dans ce cadre des fiches d'information thématiques ont été élaborées par la DREAL en particulier.

7. ACQUISITIONS / CESSIONS

En 2022, 4 acquisitions ont été réalisées par la SPLA par préemption, dans le cadre de l'élaboration du plan de sauvegarde des facultés, ce qui porte à 55, le nombre de lots acquis par la SPLA répartis entre 35 studios et 20 lots de parking ou réserves.

8. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS D'AVANCES DE TRESORERIE

Aucune avance n'a été constatée par le concédant.

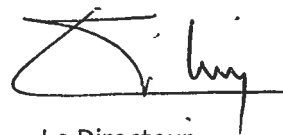
9. RAPPORT SUR L'EXERCICE DES PREROGATIVES PUBLIQUES

La concession d'aménagement prévoit la possibilité que le Droit de Préemption Urbain soit délégué sur le périmètre, au concessionnaire.

Ainsi, sur la copropriété des facultés, la SPLA s'est engagée sur la mise en œuvre du plan de sauvegarde. Par le conseil de Métropole du 19 décembre 2019, la SPLA Pays d'Aix Territoires s'est vu déléguer de manière permanente le droit de préemption urbain renforcé sur la résidence des Facultés, et l'exerce depuis le début de l'année 2020 (cf. tableau ci-joint)

Les membres du Conseil d'Administration adopte le présent compte rendu annuel à la Collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES



Le Directeur
Thierry COLOMBERO

**ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS
EFFECTUEES DURANT L'EXERCICE 2022 PAR LA Société SPLA
NOM DE L'OPERATION : CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT POUR LE PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER D'ENCAGNANE (LC22)**

DATE ACTE AUTHENTIQUE	NATURE DU BIEN	ADRESSE ET REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	OPERATION	CEDANT	PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT
17/05/2022	Lot n° 720 : Logt au 2 ^{ème} étage Bât C	CO n°36- Résidence des Facultés Avenue de l'Europe	23,90m²	Projet de Renouvellement Urbain du Quartier d'Encagnane	M. TREICHEL	45 000€ comptant à l'acte
17/06/2022	Lot n° 902 : Logt au 4 ^{ème} étage Bât B	CO n°36- Résidence des Facultés Avenue de l'Europe	23,62m²	Projet de Renouvellement Urbain du Quartier d'Encagnane	M. & Mme BECAERT	45 000€ comptant à l'acte
18/11/2022	Lot n° 727: Logt au 2 ^{ème} étage Bât C Lot n° 305 : Box 1 ^{er} sous-sol	CO n°36- Résidence des Facultés Avenue de l'Europe	23,88m²	Projet de Renouvellement Urbain du Quartier d'Encagnane	Mme ROCHE	39 000€ comptant à l'acte

**CESSIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS
EFFECTUEES DURANT L'EXERCICE 2022 PAR LA Société SPLA
NOM DE L'OPERATION : CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER D'ENCAGNANE
(LC22)**

Date	Nature du bien	Localisation références cadastrales	Superficie	Origine de propriété	Situation locative	Nom du concessionnaire (acquéreur)	Prix et modalités de paiement
17/06/2022	Lot n° 661: Logt au 1 ^{er} étage Bât E	CO n° 36- Résidence des Facultés Avenue de l'Europe	23,58 m²	Acte du 16/03/2021 Acquisition par préemption sur vente de Mme BRICMAN ESMIEU	Libre	CDC Habitat	42 000€ + 2 515,94€ correspondant au remboursement des frais engagés depuis la préemption